

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Beauvais, le 23 AVR. 2019

Service
de l'aménagement, de
l'urbanisme et de l'énergie



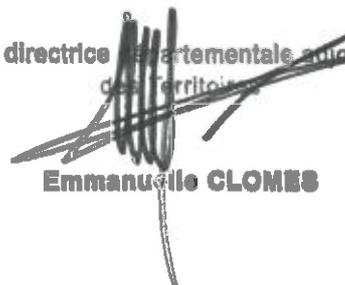
Monsieur le Président,

Par courrier en date du 16 octobre 2018, vous avez reçu l'avis défavorable des services de l'État concernant le PLU arrêté de la commune de Bonneuil-les-Eaux aux motifs d'une consommation excessive de terre agricole, notamment dans le cadre du développement économique et d'un manque de justification concernant la prise en compte du potentiel de réhabilitation disponible au sein de l'enveloppe urbaine, ainsi que d'un zonage non adapté à la présence de risques naturels identifiés au sein du village. Comme je vous l'avais suggéré, vous avez bien voulu organiser une réunion avec mes services, en mairie de Bonneuil-les-Eaux, le 16 novembre 2018, afin de répondre aux remarques formulées par l'État et les autres services associés sur ledit document d'urbanisme.

Au vu des éléments que vous avez portés à la connaissance de mes services sur les différentes remarques émises, je vous informe qu'il n'y pas d'objection à ce que vous poursuiviez la procédure et donc soumettre à enquête publique le projet de PLU arrêté en vue de le conduire à son approbation. Ce dossier de PLU devra être accompagné des avis émis par les personnes publiques associées ainsi que du dossier complémentaire, qui explique les modalités de prise en compte de ces différents avis.

Mes services restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

La directrice départementale adjointe
des territoires



Emmanuelle CLOMES

Monsieur Jacques COTEL
Président de la Communauté de Communes de l'Oise Picarde
5 rue Tassart
60120 BRETEUIL

Copies : Mairie de Bonneuil-les-Eaux